

## DEUXIÈME PARTIE

---

### *CERTIFICATION VOLONTAIRE*

---

Dans la première partie du manuel nous avons abordé les principales réglementations des pays importateurs. Ces exigences sont obligatoires pour tout producteur ou exportateur désirant vendre ses produits à l'étranger.

Cette deuxième partie traite de la certification volontaire. L'objectif est d'aider les producteurs et les exportateurs d'Afrique de l'Ouest à avoir une vue d'ensemble des principaux programmes privés de certification sociale et environnementale volontaire et de fournir les sources potentielles d'informations relatives à ces programmes.



## 1. QUESTIONS SUR LA CERTIFICATION

### *Qu'est ce qu'une certification volontaire ?*

Le certificat est un document, délivré par un organisme de certification indépendant, attestant que le processus de production ou le produit est conforme aux normes établies par des organisations ou des gouvernements.



Ces normes peuvent s'appliquer au **domaine environnemental** (la conservation du sol, la protection de l'eau, l'utilisation des pesticides, la gestion des déchets, etc.), au **domaine social** (le revenu des producteurs, les droits des travailleurs, la santé et la sécurité au travail, etc.) ou d'autres aspects tels que la **sécurité des aliments**.

### *Quelle est l'utilité de la certification ?*

L'intérêt d'une certification est qu'elle apporte certains avantages aux producteurs notamment au niveau de l'accès au marché, de la protection des ressources locales et de l'amélioration de la santé des travailleurs. Elle procure également des avantages aux consommateurs ainsi qu'aux communautés rurales. Les consommateurs sont de plus en plus conscients des problèmes sociaux et environnementaux engendrés par la production et la commercialisation des produits alimentaires.



*En réponse à ces préoccupations, différents types de programmes de certification volontaire ont été développés par des organismes privés ou des gouvernements afin de résoudre ces problèmes.*

## Pourquoi se faire certifier ?

La certification est utilisée pour prouver qu'une production a suivi un processus qui satisfait à certaines normes. Elle aide à améliorer l'accès au marché, à établir une distinction éthique des produits ou même à faciliter l'obtention de meilleurs prix pour les producteurs. La certification est surtout utilisée dans un contexte où les producteurs et les consommateurs ne sont pas en contact direct. À titre d'exemple, on peut citer le marché international où le consommateur est dans l'incapacité de vérifier, lui-même, que le produit a été effectivement produit selon le procédé affirmé par le producteur



Différents types de certification sont à la disposition des producteurs. Le fait d'être certifié ou non, ainsi que le choix du type de programme de certification, sont des éléments qui influencent la gestion de l'exploitation agricole, les investissements ainsi que les stratégies de commercialisation. Cependant, étant donné que chaque programme de certification poursuit différents objectifs, les exigences auxquelles doivent se conformer les producteurs varient selon le programme choisi.

## Quel est le coût d'une certification ?

Le coût pour se conformer aux normes du programme de certification et pour obtenir la certification dépend du type de certification que le producteur aura choisi et du type de changement qu'il devra apporter afin de satisfaire aux normes. En général, le coût de certification est proportionnel aux dépenses pour faire venir les inspecteurs sur la ferme et au temps requis pour faire les inspections à la ferme.



## 2. CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES

### AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique se caractérise par le refus d'utiliser des produits chimiques ou autres intrants issus d'organismes génétiquement modifiés. Elle cherche à promouvoir l'utilisation de pratiques traditionnelles durables telles que la jachère. En agriculture biologique, la fertilisation fait appel à des substances d'origine organique (animale ou végétale) et à quelques minéraux.



En Afrique de l'Ouest, les produits certifiés biologiques sont de plus en plus présents surtout dans les productions telles que le coton, la banane, la mangue, l'ananas, le beurre de karité, la papaye, la noix de cajou et l'avocat.

### *Principales exigences ?*

Les normes biologiques s'appliquent à la plupart des cultures, productions animales ainsi qu'à d'autres types de production telles que la pisciculture, l'apiculture, la sylviculture et la cueillette de produits sauvages. L'application des normes biologiques requiert une **période de transition** (période durant laquelle une exploitation doit utiliser les pratiques propres à la production biologique afin que les produits puissent être certifiés biologiques) qui **varie entre 2 et 3 ans**.

### *Quelques critères de l'agriculture biologique*

<p style="text-align: center;"><b>Les critères relatifs à l'agriculture biologique s'appliquent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la sélection des semences et du matériel de propagation,</li> <li>• le maintien de la fertilité du sol et le recyclage des matières organiques,</li> <li>• l'interdiction d'intrants génétiquement modifiés,</li> <li>• la diversité des cultures sur les exploitations,</li> <li>• la conservation de l'eau,</li> <li>• la fabrication, l'emballage et la traçabilité des produits,</li> <li>• l'utilisation d'engrais biologiques et la lutte contre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>En ce qui a trait à la production animale, il y a des normes relatives à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la santé animale,</li> <li>• l'engraissement des animaux,</li> <li>• au transport et à l'abattage des animaux,</li> </ul>
---	---

### *Comment se faire certifier ?*

**L**es normes liées à l'agriculture biologique ont surtout été développées par des organismes privés, cependant un certain nombre de pays ont également des normes et de réglementations biologiques nationales. Dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, il n'existe pas encore de réglementation à l'échelle nationale. Cependant, des initiatives privées existent telles que Agrinat et Agrécol-Afrique qui œuvrent pour la promotion de l'agriculture biologique. En Europe, aux États-Unis et au Japon<sup>2</sup> il existe des réglementations biologiques nationales, couvrant également l'étiquetage des produits biologiques, auxquelles doit se conformer tout producteur désirant exporter vers ces marchés.

**Le choix de l'organisme de certification est très important.** À ce titre, le producteur doit choisir un organisme officiellement reconnu par le pays d'importation. Les organismes nationaux de certification sont généralement moins chers que les organismes internationaux mais la contrepartie est qu'ils ne sont pas autant reconnus sur les marchés étrangers que les organismes internationaux.

---

<sup>2</sup> Ils constituent les principaux marchés d'importation de produits biologiques.

La période de conversion, entre 2 et 3 ans, est souvent très coûteuse parce que durant cette période, les producteurs vendent leurs produits aux mêmes prix que ceux des produits conventionnels même si les producteurs se conforment aux exigences biologiques durant cette période. Ainsi l'adoption de ces méthodes de production se traduit souvent, les premières années, par des coûts de production élevés et de faibles rendements.

Afin de réduire ces coûts, les producteurs peuvent décider de former un groupe et créer leur propre système de contrôle interne dans le but de se conformer plus aisément aux normes biologiques et ainsi améliorer leur production. Atteindre un tel objectif nécessite que les producteurs travaillent dans un climat de confiance compte tenu du fait qu'ils auront à dépendre les uns des autres.

### *Opportunités et contraintes ?*

**L**a production biologique peut représenter une opportunité intéressante pour les producteurs d'Afrique de l'Ouest surtout qu'implicitement elle y est déjà pratiquée. En effet **par manque de moyens, les petits producteurs ont généralement recours à des pratiques qui sont en accord avec l'agriculture biologique.** Une fois certifiés, la vente de ces produits pourrait améliorer leur revenu et leur qualité de vie. **Plusieurs raisons incitent les producteurs à adopter l'agriculture biologique.** Certains pensent que l'utilisation de produits chimiques est nocive pour leur santé et l'environnement, alors que d'autres sont attirés par les prix élevés et la croissance rapide de la demande qu'ont connus les produits biologiques au cours de ces dernières années.



Plusieurs facteurs peuvent influencer la rentabilité de la production biologique:

- le niveau d'utilisation de produits chimiques, d'engrais biologiques ou tout autre intrant utilisés par les producteurs lorsqu'ils pratiquaient l'agriculture conventionnelle,
- le fait que les producteurs soient propriétaires ou non de la terre,
- le fait que les producteurs aient recours ou non à la main d'œuvre salariée.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> L'agriculture biologique nécessite l'utilisation d'une main d'œuvre importante.

En Afrique de l'Ouest, les produits biologiques sont généralement vendus sur les marchés (point de vente informel) locaux. La demande pour ces produits demeure encore faible bien que croissante. Quant au marché international, l'Europe (France, Suisse) est actuellement le principal marché des produits provenant de l'Afrique de l'Ouest. L'agriculture biologique en Afrique de l'Ouest est surtout pratiquée par les petits producteurs. Cependant, la prime de prix sur les produits biologiques et l'importance du marché européen pour ce type de produits sont des facteurs qui pourraient stimuler les gros producteurs à pratiquer ce type de production. La concurrence sur les marchés internationaux, provenant surtout des pays d'Amérique Latine, et le risque que l'offre devienne plus importante que la demande pourraient entraîner une pression à la baisse sur les prix de ces produits. La contrepartie est que cette baisse éventuelle pourrait amener de plus en plus de consommateurs à préférer les produits biologiques aux produits conventionnels.



*Plus d'informations sur l'agriculture biologique*

### *Organismes internationaux*

- FAO : [www.fao.org/organicag/default-f.htm](http://www.fao.org/organicag/default-f.htm)
- Bureau des standards sociaux et biologiques (GTZ en allemand)  
tél. : (49) 6196 79 1466, email : [Marion.Buley@gtz.de](mailto:Marion.Buley@gtz.de)
- Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM en anglais) tél : (49) 0 228 926 50-10, web: [www.ifoam.org](http://www.ifoam.org) (EN)

## ONG oeuvrant en Afrique de l'ouest

### Bénin



- Organisation béninoise pour la promotion de l'agriculture biologique (OBEPAB) ; web: [www.obepab.bj](http://www.obepab.bj); email: [obepab@intnet.bj](mailto:obepab@intnet.bj)
- Réseau de développement d'Agriculture Durable (REDAD);  
tél. : (229) 362491; email : [rtokannou@yahoo.fr](mailto:rtokannou@yahoo.fr)

### Burkina Faso



- Agri Bio Conseil; adresse : BP 2545. Bobo Diaoulasso, Burkina Faso
- Association pour la recherche et la formation en agro écologie (ARFA); tél. : (226) 770670 ou 770275; email: [arfa@fasonet.bf](mailto:arfa@fasonet.bf)
- Centre écologique Albert Schweitzer du Burkina Faso (CAES);  
tél.: (226) 50 34 30 08 ; web : <http://www.ceas-ong.net/burkina1.html>

### Ghana



- Réseau d'agriculture biologique du Ghana (GOAN en anglais);  
tél. : (233) 5120954; email: [goan@wwwplus.com](mailto:goan@wwwplus.com)
- Ideal Providence Farms; email: [ginakoomson@yahoo.co.uk](mailto:ginakoomson@yahoo.co.uk)
- Institut Kumasi d'agriculture tropicale (KITA);  
tél.: (233) 208137164; web: [www.kita-ghana.org](http://www.kita-ghana.org) (EN); email: [director@kita-ghana.org](mailto:director@kita-ghana.org)

### Mali



- Groupe de recherches et d'applications techniques (GRAT) Groupe  
tél.: (223) 2224341
- Helvetas Mali, tél : (223) 2217998/2210964/221 0965,  
Web : [www.helvetas-mali.org/index.html](http://www.helvetas-mali.org/index.html),  
email : [helvetas@afribone.net.ml](mailto:helvetas@afribone.net.ml)

### Sénégal



- AGRECOL; tél. : (221) 9514206; web: [www.agrecol-afrique.sn](http://www.agrecol-afrique.sn);  
email: [agrecol@sentoo.sn](mailto:agrecol@sentoo.sn) ;
- Agriculteurs Naturalistes (AGRINAT), tél. : (221) 9514202;  
email : [agrinat@enda.sn](mailto:agrinat@enda.sn)
- Association Sénégalaise pour la promotion de l'agriculture biologique (ASPAB); tél. : (221) 9512026
- Protection naturelle des cultures (ENDA-PRONAT); tél. : (221) 8225565;  
web: [www.enda.sn/pronat/](http://www.enda.sn/pronat/); email: [pronat@enda.sn](mailto:pronat@enda.sn);

**Togo**

- ANCE/Togo; tél. : (22) 9080742 ou 9483549;

web: [www.ancetogo.globalink.org](http://www.ancetogo.globalink.org); email: [ebih@globalink.org](mailto:ebih@globalink.org)

- Association pour la protection de l'environnement et le bien-être social (APEBES); tél. : (228) 4410280

- Centre de recherche action pour l'environnement et le développement intégré (CREDI);  
tél. : (228) 2253760

- CREDA (Consultation-recherche-éducation en environnement pour un développement durable en Afrique); tel. : (228) 2221732

### *Organismes internationaux de certification biologique en Afrique de l'Ouest*

- Bio Inspecta; tél. : (41) 62 865 63 00; web: [www.bio-inspecta.ch/fr/home.html](http://www.bio-inspecta.ch/fr/home.html);  
email: [admin@bio-inspecta.ch](mailto:admin@bio-inspecta.ch); Suisse

- ECOCERT Ouaga; Tel. : (33) 50 36 09 93/70 24 41 14 ; Web: [www.ecocert.com\(EN/FR\)](http://www.ecocert.com(EN/FR));  
Burkina Faso

- Naturland; tél. : (49) 89 898 0820;  
[www.naturland.de/englisch/frame\\_defs/framedef.html\(EN\)](http://www.naturland.de/englisch/frame_defs/framedef.html(EN)) ;  
email: [Naturland@naturland.de](mailto:Naturland@naturland.de); Allemagne

- Soil Association, tél. : (44) 117 314 5000,  
web: [http://www.soilassociation.org/web/sa/saweb.nsf/home/index.html\(EN\)](http://www.soilassociation.org/web/sa/saweb.nsf/home/index.html(EN));  
email: [info@soilassociation.org](mailto:info@soilassociation.org); Royaume Uni

### *Commercialisation*

- COLEACP ; tél. : (33)1 41 80 02 10 ; [www.coleacp.org\(EN/FR\)](http://www.coleacp.org(EN/FR)); [coleacp@coleacp.org](mailto:coleacp@coleacp.org)

- Département d'agriculture des États-Unis, service d'agriculture au niveau international (USDA - FAS); [www.fas.usda.gov/agx/organics/index.htm\(EN\)](http://www.fas.usda.gov/agx/organics/index.htm(EN)),  
email: [angela.thomas@fsa.usda.gov](mailto:angela.thomas@fsa.usda.gov); États-Unis

- Services de commerce de produits biologiques; tél. : (44)79 74 10 31 09;  
web: [www.organicts.com\(EN\)](http://www.organicts.com(EN)); email: [info@organicTS.com](mailto:info@organicTS.com); Royaume Uni

### *Centres de recherche*

- Institut de recherche sur l'agriculture biologique (FIBL en allemand) ;  
tél. : (41) 62 8657 272 ; [info.suisse@fibl.org](mailto:info.suisse@fibl.org) ; [www.fibl.org/francais/index.php](http://www.fibl.org/francais/index.php) ,  
Suisse

- Centre de recherche biologique : [www.organic-research.com\(EN\)](http://www.organic-research.com(EN)), Royaume Uni

Pour ceux qui aimeraient connaître certaines organisations certifiées biologique, consultez: <http://www.coleacp.org/> dans la section PIP (Programme initiative pesticides).

### ***CERTIFICATION ISO 14001***

La norme ISO 14001 a été conçue afin d'aider les organisations, oeuvrant aussi bien dans les secteurs privés que publics, à implanter des systèmes de gestion environnementale. Cette norme a été créée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui est un réseau international d'instituts nationaux de normalisation. Ce réseau travaille en collaboration avec les gouvernements, les représentants de l'industrie et des associations de consommateurs. Alors qu'il y a un grand nombre de normes ISO qui peuvent être utilisées comme outils de gestion environnementale, la norme ISO 14001 est la seule pour laquelle il est possible de bénéficier d'une certification. Le système des normes ISO, qui renferme un ensemble de normes internationales à caractère non obligatoire, est largement utilisé à travers tous les secteurs industriels.

#### ***Principales exigences ?***

La norme ISO 14001 exige le développement d'un système de gestion environnemental qui comprend : des objectifs environnementaux, les politiques et les procédures permettant d'atteindre ces objectifs, la définition des responsabilités, les activités de formation du personnel, la documentation et un système permettant de passer en revue tous les changements qui ont été apportés. La norme ISO 14001 décrit le processus de gestion que l'entreprise doit suivre et exige que les compagnies respectent les règlements environnementaux nationaux. Cependant, la norme ne fixe pas un niveau de performance spécifique à atteindre ou n'exige pas des compagnies certifiées que celles-ci définissent un seuil minimal de performance.

### *Comment se faire certifier ?*

La certification ISO 14001 est effectuée par des organismes de certification, soit gouvernementaux, soit privés. Dans certains pays, les autorités nationales accréditent des organismes de certification afin que ces derniers soient à même de délivrer la certification. Dans la plupart des cas, le producteur doit payer un consultant pour l'aider à réaliser le plan de gestion environnementale. Ensuite, le producteur paie des frais de certification à l'organisme de certification.

### *Opportunités et contraintes ?*

La norme ISO 14001 est reconnue dans le secteur industriel. L'objectif du programme est de réduire les impacts des activités industrielles sur l'environnement grâce à la mise en place d'un système de gestion. Ce système peut ainsi apporter de nombreux avantages au niveau environnemental en diminuant par exemple l'utilisation de matières premières et d'énergie et en améliorant la gestion des déchets. Une des principales limites de cette norme est qu'il n'y a pas d'exigences spécifiques quantifiées. Ceci implique qu'une compagnie avec des critères environnementaux stricts peut-être certifiée au même titre que celle ayant des critères moins exigeants. L'impact de la certification ISO14001 sur l'environnement peut donc varier selon les compagnies. Dans certains cas, l'obtention de la certification ISO14001 nécessite la conformité aux lois environnementales nationales dont les exigences varient selon les pays. Certaines de ces compagnies se contentent d'adopter ces lois nationales tandis que d'autres ajoutent des critères afin d'être plus performantes et se distinguer de leurs concurrents. Dans un tel contexte, les effets dépendront essentiellement du niveau d'engagement environnemental de chaque compagnie. Les produits provenant d'une exploitation certifiée ISO14001 ne peuvent pas porter de label et il n'y a pas de prime de prix. Par contre, il est possible de développer un nouveau logo ou d'utiliser le logo de votre organisation en l'adaptant afin d'y inclure l'information sur la certification ISO14001 de votre entreprise. Il est également possible d'utiliser le logo de votre organisme de certification si ce dernier est d'accord.

Compte tenu du fait qu'un nombre croissant de compagnies se font certifier ISO14001, les compagnies risquent de ne plus tirer du marché l'avantage associé à cette norme. Cependant, l'application de cette norme pourra leur procurer des bénéfices au niveau de leur gestion interne et leur gestion environnementale.

*Pour plus d'informations sur la certification ISO 14001*

*International*

Organisation internationale de normalisation : [www.iso.org](http://www.iso.org) (EN/FR)

*Organismes de certification présents en Afrique de l'Ouest*

**Bénin**



- Centre béninois de normalisation et de gestion de la qualité (CEBENOR); tél. : (229) 309359; email: [cebenor@intnet.bj](mailto:cebenor@intnet.bj)  
- SGS ; tél. : (229) 21300709 ; [www.sgs.com](http://www.sgs.com)

**Burkina Faso**



- Direction de la normalisation et de la promotion de la qualité (FASONORM), tél. : (226) 50311300; [fasonorm@onac.bf](mailto:fasonorm@onac.bf)  
- SGS ; tél. : (226) 50315042/43 ou (226) 20971471,  
Email: [sgs.burkina.faso.lo@sgs.com](mailto:sgs.burkina.faso.lo@sgs.com); web: [www.sgs.com](http://www.sgs.com)

**Côte d'Ivoire**



- Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM); tél. : (225) 20215512 ;  
email: [codinorm@africaonline.co.ci](mailto:codinorm@africaonline.co.ci)  
- SGS, tél. : (225) 21752200 ; web: [www.sgs.com](http://www.sgs.com)

**Ghana**



- Commission des normes du Ghana (GSB en anglais);  
tél. : (233) 21501495; email: [gsbnep@ghanastandards.org](mailto:gsbnep@ghanastandards.org)  
- SGS; tél. : (233) 21764708/709/773997/773994,  
web: [www.gh.sgs.com\(EN\)](http://www.gh.sgs.com(EN)); email: [sgs.ghana@sgs.com](mailto:sgs.ghana@sgs.com)

**Guinée**



- Institut National de la normalisation et de la métrologie (INM)  
tél. : (224) 412816; Email: [inm@sotelgui.net.gn](mailto:inm@sotelgui.net.gn)  
- SGS ; tél. : (224) 454790/454791; [conakrySA.GN@sgs.com](mailto:conakrySA.GN@sgs.com)

**Mali**

- Direction nationale des industries (MLIDNI) Tel: (223) 2220663;  
email: [dni@afribone.net.ml](mailto:dni@afribone.net.ml)

**Niger**

- Direction de la normalisation de la qualité et de la métrologie (DNQM) ; tél. : (227) 736950 ; email : [dnqm2002@yahoo.fr](mailto:dnqm2002@yahoo.fr)

**Nigéria**

- Organisation des normes du Nigeria (SON en anglais) ;  
tél. : (234) 1 2708247 ; [info@sononline-ng.org](mailto:info@sononline-ng.org)  
web: [www.sononline-ng.org](http://www.sononline-ng.org)(EN)  
- SGS; tél. : (234) 1 2625347-50, 2620735-37;  
web: [www.ng.sgs.com](http://www.ng.sgs.com)(EN); email: [sgs.nigeria@sgs.com](mailto:sgs.nigeria@sgs.com)

**Sénégal**

- Association sénégalaise de normalisation  
tél. : (221) 8276401; email : [asnor@sentoo.sn](mailto:asnor@sentoo.sn)  
- SGS ; email: [sgs.senegal@sgs.com](mailto:sgs.senegal@sgs.com)

**Togo**

- Conseil supérieur de normalisation (CSN)  
tél. : (228) 220 07 50; email: [togonormes@yahoo.fr](mailto:togonormes@yahoo.fr)

**UTZ KAPEH**

**U**tz Kapeh est un programme de certification qui permet aux producteurs de produire dans un contexte d'agriculture durable. Ce programme a été fondé en 1997 par des producteurs de café du Guatemala et par une entreprise de torréfaction néerlandaise, *Ahold Coffee*. Le code de conduite de la certification Utz Kapeh est basé sur celui d'EurepGap (voir section sur la certification EurepGap). Des critères de la norme de travail élaborée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont également été ajoutés au code de conduite.

### *Principales exigences?*

Les objectifs principaux d'Utz Kapeh sont d'aider les consommateurs et les acheteurs à répondre aux deux questions suivantes : D'où provient le café? et Comment a-t-il été produit?

Afin d'atteindre ces objectifs, un système de traçabilité a été créé sur Internet et de plus les producteurs doivent se conformer aux exigences de la Chaîne de Sauvegarde telles que séparer le café certifié Utz Kapeh du café qui ne l'est pas et faire le suivi de leurs fournisseurs et/ou acheteurs directs. Un code de conduite a été également développé et comprend des critères économiques, environnementaux et sociaux dont certains sont résumés au tableau ci-dessous :

#### *Certains critères de la certification Utz Kapeh*

<b>Critères économiques</b>	<b>Critères environnementaux</b>	<b>Critères sociaux</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ former les employés</li> <li>▪ mettre en place des règles et pratiques d'hygiène</li> <li>▪ afficher des consignes en cas d'accidents et d'urgence</li> <li>▪ assurer la traçabilité du café Utz Kapeh au niveau de l'exploitation</li> <li>▪ procéder à des contrôles internes annuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ minimiser l'érosion des sols</li> <li>▪ satisfaire aux exigences sur les niveaux maximums de résidus</li> <li>▪ réduire la pollution de l'eau et de l'environnement</li> <li>▪ optimiser l'utilisation de sources d'énergie durables</li> <li>▪ protéger les sources d'eau</li> <li>▪ ne pas défricher les forêts vierges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ protéger les travailleurs en se conformant aux lois nationales et aux conventions de l'OIT relatives à l'âge, aux conditions de travail, aux syndicats et à la sécurité</li> <li>▪ donner aux travailleurs des vêtements de travail pour l'utilisation de produits chimiques</li> <li>▪ faciliter l'accès des travailleurs et de leur famille aux soins de santé</li> <li>▪ faciliter l'accès des enfants à l'éducation</li> </ul>

### *Comment se faire certifier ?*

**T**out producteur de café ou groupe de producteurs de café peut obtenir la certification Utz Kapeh. Les producteurs intéressés doivent s'auto-évaluer afin de comparer leur fonctionnement au code de conduite Utz Kapeh. Ils doivent ensuite se faire inspecter par des organismes de certification approuvés par Utz Kapeh afin de vérifier que les produits sont conformes aux exigences. Passé l'étape de l'inspection, les producteurs sont en mesure d'obtenir la certification. Une fois certifiés, le producteur ou les groupes de producteurs certifiés doivent être inspectés sur une base annuelle.

### *Opportunités et contraintes ?*

**L**a certification Utz Kapeh permet de produire un café à valeur ajoutée; les producteurs peuvent ainsi bénéficier d'une prime. En effet, le café Utz Kapeh est différencié sur le marché parce qu'il porte un logo.

Un autre avantage de la certification Utz Kapeh est que les producteurs n'ont pas à payer de frais puisque les frais d'administration sont couverts par les acheteurs. La principale contrainte est que la certification nécessite une capacité financière et administrative suffisante pour être en mesure de se conformer à des exigences telles que celles sur la traçabilité. Une autre contrainte est que seul le café peut bénéficier de la certification. Toutefois, Utz Kapeh travaille sur la possibilité d'inclure d'autres cultures.

### *Pour plus d'information sur la certification Utz Kapeh*

[www.utzkapeh.org](http://www.utzkapeh.org)

### *Les organismes de certification Utz Kapeh en Afrique*

#### **Ethiopie**



- BCS Öko-Garantie GmbH, [www.bcs-oeko.de\(EN\)](http://www.bcs-oeko.de(EN))  
tél: (251) 1 762649, email: [ethio-bcs@ethionet.et](mailto:ethio-bcs@ethionet.et)

#### **Kenya**



- Africert [www.africert.co.ke](http://www.africert.co.ke) (EN) , tél: (254) 20 828 857,  
email: [rnyagah@siwftkenya.com](mailto:rnyagah@siwftkenya.com)  
- SGS, tél: (254) 20 2733690/2733699, email: [kioko\\_ndolo@sgs.com](mailto:kioko_ndolo@sgs.com)

**Tanzanie**

- IMO (Institute for Market Ecology) [www.imo.ch](http://www.imo.ch) (EN)  
tél: (255) 748618490 (Mobile), email: [imo-tanzania@maneno.net](mailto:imo-tanzania@maneno.net)

**Ouganda**

- IMO (Institute for Market Ecology) [www.imo.ch](http://www.imo.ch) (EN)  
tél: (256-0) 41285513/77413270, email: [m.audibert@bushnet.net](mailto:m.audibert@bushnet.net)

Pour ceux qui aimeraient connaître certains producteurs  
certifiés Utz Kapeh :  
<http://www.utzkapeh.org/index.php?pageID=141>